

s'accuse», même si dans son cas lorsqu'il m'a accusé de vouloir forcer les postiers à déclencher une grève générale, il croyait probablement à l'avantage que cette façon d'agir pourrait apporter à lui-même et à son parti.

Personne au ministère des Postes ou au sein du gouvernement ne veut forcer les postiers à faire une grève générale. Je dirai en outre au député que personne de ce côté-ci de la Chambre, même si les postiers se mettaient en grève, ne veut formuler des recommandations semblables à celles que lui-même et son parti ont faites en juin 1966, alors qu'ils ont présenté un bill qui forçait les débardeurs à revenir au travail, sous prétexte qu'il s'agissait de l'intérêt public; vous étiez présent alors. Vous donnez donc aux postiers le droit de grève et, lorsque cela devient pour vous malcommode, vous voulez le leur enlever. Eh bien, notre gouvernement n'a pas l'intention de procéder ainsi.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Kierans: Qu'il me soit permis de donner lecture d'un communiqué du NPD aux journaux en date du 9 juin 1966:

Il est donc arrivé le temps où le Parlement et le gouvernement ne peuvent différer davantage des mesures appropriées pour mettre fin à la grève.

C'est un extrait de votre communiqué de presse. Vous expliquez ensuite pourquoi le NPD présentait un projet de loi pour ordonner aux débardeurs en grève dans les ports de l'Est du Canada de renoncer à leur droit légal de grève et de retourner au travail dans les conditions stipulées dans votre bill.

Des voix: C'est une honte!

L'hon. M. Kierans: En présentant ce bill, M. Howard déclarait, comme on le voit à la page 7704 du hansard du 14 juillet 1966:

Je puis dire que même si ce bill portait mon nom, j'agissais seulement comme représentant du parti, parce que c'est une question où nous sommes complètement unanime.

Des voix: Quelle honte!

L'hon. M. Kierans: Ainsi, c'est le NPD, je crois, qui se réjouirait du chaos d'une grève générale afin de pouvoir proposer un bill semblable pour obliger les postiers à retourner au travail. Ma foi, je vous dis que c'est peut-être votre politique, mais pas la nôtre.

Des voix: Bravo!

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur,...

Des voix: Asseyez-vous.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre, je vous prie. Le député de Winnipeg [L'hon. M. Kierans.]

Nord (M. Orlikow) invoque-t-il le Règlement ou veut-il poser une question.

M. Orlikow: Je voudrais poser une question au ministre, monsieur l'Orateur, si je le puis.

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, je voudrais terminer ce que j'ai à dire. J'ai écouté avec un vif intérêt ce que le député a dit et je ne lui ai pas posé de questions. Je ne croyais pas pouvoir ainsi obtenir des renseignements. Monsieur l'Orateur, les Canadiens ont accordé aux employés des postes le droit de grève. Le gouvernement n'a pas l'intention de le leur retirer.

Des voix: Bravo!

• (5.30 p.m.)

L'hon. M. Kierans: Mais j'aimerais dire que les Canadiens et le gouvernement ont prévu qu'ils en feraient usage en ayant le sentiment de leurs responsabilités.

Une voix: Ils peuvent se mettre en grève.

L'hon. M. Kierans: Oui, ils peuvent faire la grève. On ne présentera aucune loi visant à les en empêcher.

Une voix: Aucune, jamais?

L'hon. M. Kierans: Nous verrons. Ce n'est pas notre intention dans l'immédiat. Ce n'est pas mon intention. Ils ont ce droit et je n'envisage pas actuellement de proposer un projet de loi pour les faire revenir au travail. C'est à eux de peser le pour et le contre de ce qu'il en coûte et de leurs responsabilités. Mais je dis que leur conduite actuelle peut leur causer de plus grands problèmes à la longue que de faire la grève car de même que l'une des libertés dont nous jouissons dans ce pays est le droit de se mettre dans les affaires et de risquer la faillite, de même un syndicat a la liberté de poursuivre une politique susceptible pour finir de n'aboutir qu'à une réduction du nombre des adhérents et à une perte d'importance.

Pour l'instant, la série de ralentissements, de grèves tournantes et de grèves sur le tas nous conduit à une situation où elles auront pour effet d'endommager pour longtemps le service postal du Canada. En réalité ce qu'ils font, c'est du tort à eux-mêmes, car à la longue, les Canadiens mécontents du service se tourneront vers d'autres moyens et il se peut qu'ils ne souhaitent pas revenir à nos services lorsque cette longue série de grèves sera terminée. Je vais vous donner un exemple et vous dire ce qui arrive. C'est un exemple qui se rapporte à Ottawa et à la région même si d'autres exemples similaires pouvaient être trouvés dans tout le pays. Les services routiers d'Ottawa arrivent tôt le